

mdconseil


SAFEGE
Ingénieurs Conseils



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle

Commission thématique – Préservation de l'état des eaux superficielles

Elaboration du scénario tendanciel

Compte-rendu de la réunion du 27/11/2012

Salle des fêtes de Nesle-Normandeuse



1

➤ DUREE :

14h30– 18h30

➤ ORDRE DU JOUR :

- Rappels de la démarche et des objectifs
- Déroulement de la réunion
- Présentation des éléments issus de la réunion transverse du 19/11/12
- Prospectives par thématique :
 - État qualitatif des eaux superficielles
 - État quantitatif des eaux superficielles
 - État des eaux côtières
- Synthèse des choix retenus par le groupe de travail
- Phases à venir

➤ LES INTERVENANTS

- M. MILLAIR, Chef de projet SAFEGE
- M. RATIER, Ingénieur de projet SAFEGE
- M. BOUYER, Stagiaire chez SAFEGE
- M. DEREUX, MD Conseil
- MME MELET, Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

➤ MEMBRES PRESENTS

- **Aucun membre du 1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux – n'était présent**

- **2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**
 - M. CABIN – Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
 - M. DU TERTRE – Chambre d'agriculture de la Somme
 - M. HUCHER et MME LATHUILE – CCI Littoral Normand-Picard
 - M. BOYER – Association syndicale autorisée de la Bresle
 - M. PESSY – UFC « Que choisir » Rouen

- **3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**
 - M. MOROY – DDTM de la Somme
 - M. VORBECK – DREAL de Picardie

- **Autres personnes présentes**
 - M. LIBERGE – Conseil Général de Seine-Maritime - SATESE

ABSENTS OU EXCUSES

➤ **1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux**

- M. BECQUET – Maire de Morienne
- M. ROUSSEL – Maire de Rieux
- M. ANDRIEUX – Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle
- MME LUCOT-AVRIL – Maire d'Aumale
- M. MILON – Maire de Nullemont
- MME DUCHAUSSOY – Maire de Nesle-Normandeuse
- M. DALLERY – Maire d'Andainville
- M. NANTOIS – Maire de Martainneville
- M. DENIS – Maire de Sénarpont
- M. DIZAMBOURG – Maire de Méneslies
- M. NOBLESSE – Maire d'Inval-Boiron
- M. BOUCRY – Maire de Brocourt
- M. MYLLE – Maire de Lannoy-Cuillère
- M. PERIMONY – Maire de Blargies
- M. LEVASSEUR – Conseiller régional de Haute-Normandie
- MME LEULIETTE – Conseillère régionale de Picardie – Excusée
- M. DESTRUEL – Conseiller général de la Somme – Excusé
- MME LE VERN – Conseillère générale de la Seine-Maritime
- M. PATIN – Conseiller général de l'Oise
- M. SENECAL – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)
- M. BIGNON – Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)
- M. HUCLEUX – Vice-président de la Communauté de communes de Picardie Verte
- M. VIGREUX – président du SMEA Caux Nord-Est
- M. TROLEY – Vice-président de la Communauté de communes Bresle Maritime
- M. HOUSSAYS – Président du SIEPA Vimeuse
- M. CAPON – Président du SIEPA du Liger
- MME BOURGEOIS – Syndicat intercommunal de la rivière le Liger (SIARL)
- M. PLE – Président du Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV)

➤ **2^{ème} collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

- M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant
- M. le Président du Pôle mondial de flaconnage de luxe de la Vallée de la Bresle ou son représentant
- M. le Président du Comité départemental de canoë kayak de la Somme ou son représentant
- M. le Président de l'Association Picardie Nature ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime ou son représentant
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Somme ou son représentant
- MME la Présidente de Haute-Normandie Nature Environnement ou son représentant
- M. le Président de la société Gheerbrant – Producteurs d'hydroélectricité ou son représentant

- MME la Présidente de l'Association de préfiguration du Parc naturel régional Picardie Maritime ou son représentant
- MM. les Présidents de Groupement régional des agriculteurs bio de Haute-Normandie ou Agriculture biologique de Picardie ou leur représentant

➤ **3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics**

- M. le Préfet du bassin ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence des aires marines protégées ou son représentant
- M. le Délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- M. le Sous-préfet de Dieppe – Préfecture de Seine-Maritime ou son représentant
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime ou son représentant
- M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Picardie ou son représentant
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise ou son représentant

➤ **Autres personnes**

- CC Oisemont
- CC Vimeu industriel
- Chambre des métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime
- Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Somme
- Pays Yères Bresle
- Port du Tréport
- SATESE 80
- SAEP de Rieux-Monchaux
- SAEP de Vieux Rouen sur Bresle
- SCOT Picardie verte (Oise)
- SIAEPA de Blangy Bouttencourt
- SIAEPA de la Vallée de l'Eaulne
- SIAEPA de Nesle Pierrecourt
- SIAEPA de St Léger au Bois
- SIGE Bray Bresle Picardie
- SNCF

 **LES OBJECTIFS DE LA REUNION**

Réunion de travail pour définir le scénario tendanciel d'évolution du bassin versant de la Bresle aux échéances DCE (2015 – 2021 – 2027) concernant les eaux superficielles (aspect quantitatif et qualitatif).

Pour mémoire, le scénario tendanciel vise à définir l'état du territoire aux échéances rappelées ci-dessus et ce sans aucune politique supplémentaire à celles menées actuellement ou en cours de mise en œuvre, et donc sans SAGE.

➤ LE DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion s'est organisée de la manière suivante :

MELLE RATIER a rappelé brièvement la démarche et les objectifs de l'établissement du SAGE et a ensuite expliqué le déroulement et les objectifs de la réunion.

M. MILLAIR a ensuite précisé les liens entre les différentes commissions thématiques et a expliqué les liens entre les thématiques traitées dans la réunion et les eaux souterraines.

Les membres de la commission thématique ont ensuite travaillé en table ronde afin de faciliter les échanges et permettre à chacun de s'exprimer. Dans un premier temps, le groupe a traité l'état qualitatif et dans un second temps l'état quantitatif.

La présentation PowerPoint et les documents diffusés en réunion sont rappelés en annexe.

➤ REMARQUES SUR LA RÉUNION TRANSVERSE DU 19/11/12

Lors de chacune des commissions du 26 et 27 novembre, **MME RATIER** a présenté un tableau rappelant les évolutions tendanciennes validées par le groupe de travail préparatoire le 19/11/12 concernant les éléments contextuels (climat, occupation du sol) et les données socio-économiques sur le territoire.

Ces rappels ont suscité de nouvelles remarques par les acteurs présents. Par souci de clarté, il a été décidé de faire une seule synthèse de ces débats, rappelée en début de chacun des comptes-rendus de ces quatre commissions thématiques.

➤ ZONES HUMIDES (ZH)

Lors de la réunion transverse du 19 novembre, les membres présents à la réunion s'étaient accordés sur une tendance à la diminution des zones humides sur le territoire en raison notamment de l'urbanisation. Cet élément a suscité de nouvelles remarques lors des commissions thématiques du 26 et 27 novembre 2012 :

Les différents services de l'État (**DDT et DREAL**) rappellent que les projets d'une superficie supérieure à 1000 m² sont soumis à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur Leau. En cas de destruction des zones humides, des mesures compensatoires sont demandées.

Un autre intervenant explique que les compensations peuvent se faire en dehors du territoire. Il est donc possible d'observer une diminution de la surface en ZH sur le territoire du SAGE. D'autres intervenants, font également part de leurs observations de terrain de disparition de certaines zones humides sur le territoire et ce, malgré les règles imposées.

SAFEGE rappelle que bien qu'un objectif de compensation à fonctionnalité égale soit visé il est souvent difficile d'y parvenir. Compte tenu des remarques formulées, les participants semblaient s'accorder sur ce point et donc valider une stabilisation des surfaces en zones humides mais avec un risque de pertes de fonctionnalités.

SAFEGE a tenu à préciser sur ce point qu'il ne s'agissait pas d'afficher dans le scénario tendanciel une inefficacité des politiques actuelles mais de s'interroger sur la valeur ajoutée du SAGE par rapport à la réglementation et l'action déjà existantes. C'est un enjeu des débats : la position validée dans ce scénario tendanciel doit permettre d'orienter, par la suite, les dispositions (ou actions), mentionnées dans les variantes, permettant d'atteindre le bon état ; valider une protection déjà actuelle par la réglementation positionnera le SAGE sur un message politique différent (peut être plus orienté sur la gestion et leur valorisation par exemple, mais pas sur un besoin de préservation).

A l'issue du débat, on tendrait vers le consensus suivant : maintien de la superficie recouverte par les zones humides mais diminution de leur fonctionnalité.

➤ **Agriculture**

Les **chambres d'agriculture** et plusieurs autres intervenants rappellent qu'il n'y a pas que de l'élevage sur le territoire. Ils trouvent que le tableau n'exprime pas clairement l'évolution de l'agriculture. L'agriculture ne va pas baisser autant que ne le laisse penser le tableau : la tendance serait plutôt à la diminution de l'élevage lié à l'herbe.

SAFEGE précise que le tableau de synthèse a été réalisé pour les besoins des commissions thématiques dans le but d'encadrer les discussions par les décisions prises lors de la réunion du 19 novembre. Le tableau ne prétend pas rendre compte des détails et de l'ensemble des débats. **SAFEGE** prend bien en note toutes les remarques et adaptera le scénario tendanciel en conséquence.

➤ **Climat**

Remarques sur les précipitations : il existe des disparités territoriales qui ne transparaissent pas dans les résultats.

SAFEGE explique que ces précisions sont difficiles à apporter en tendanciel et que les jeux de données climatiques ne permettent pas d'apporter autant de détails dans les prévisions.

➤ **Urbanisation**

La **DDTM 80**, **l'ONEMA**, et le maire de Senarpont, rappellent l'existence de règles d'urbanisation interdisant la construction en zones humides et préconisant une densification des habitations. Le fait d'indiquer dans le document tendanciel que l'urbanisation se fait en habitat dispersé leur pose problème. D'autres intervenants et **SAFEGE** font remarquer l'absence de documents d'urbanisme dans certaines communes alors soumises au RNU. Le **maire de Martainneville** fait remarquer que des permis de construire se voient refusés par les services de l'État faute de documents d'urbanisme. Il pointe ainsi du doigt que l'absence de documents d'urbanisme dans certaines communes n'entraîne pas forcément une urbanisation anarchique.

Finalement, les commissions valident une urbanisation autour des pôles urbains existant qui restera modérée sur le territoire (croissance faible et modération par la réglementation existante).

La commission Eaux souterraines ayant travaillé longuement sur les prélèvements (ces derniers étant quasi exclusivement en nappes) il est proposé à la commission Eaux de surface (composé à 90 % des participants de la commission eaux souterraines) de ne pas revenir sur l'évolution des prélèvements mais de plus se focaliser sur les conséquences en surface.

➤ **Évolution des débits d'étiage**

Il est précisé dans un premier temps par les représentants des services de l'Etat que le bassin versant n'étant pas situé dans une zone de répartition des eaux, il n'existait pas de réglementation à ce sujet applicable sur le territoire. Par ailleurs, il n'y a pas eu sur le territoire d'étude sur le débit réservé.

La commission s'interroge sur la conséquence du déplacement possible des prélèvements AEP vers l'amont (ou des transferts possibles de ces prélèvements vers d'autres bassins versants par le jeu des interconnexions) et se demande si cela ne va pas impacter les débits d'étiage sur les têtes de bassin versant. La DDTM de la Somme indique qu'il est d'ailleurs essentiel à ce niveau de relier la réflexion aux milieux présents sur ces têtes de bassin, fortement dépendant de ces débits d'étiage et sensibles à des valeurs sévères.

Il est rappelé par SAFEGE qu'il n'y a pas une connaissance suffisante aujourd'hui sur les liens nappes-rivières sur le bassin versant. Il n'est donc pas aisé de lier exactement des prélèvements en hausse à une baisse des débits en période d'étiage (par abaissement du niveau des nappes). Toutefois, la doctrine de la DREAL Haute-Normandie est rappelée sur ce point (préconisation que les prélèvements sur un sous-bassin versant ne dépassent pas 10 % du QMNA5 du cours d'eau à son exutoire). En état actuel, les points de calcul sur l'amont de la Bresle, sur la Méline et sur la Vimeuse, suivant cette doctrine, montrent déjà un dépassement de la valeur seuil fixée. Si les prélèvements augmentent sur ces sous-bassins versants il est fort à parier que la problématique se renforcera et que les milieux pourraient en souffrir.

Cet avis est plutôt partagé par la commission thématique. Toutefois le groupe s'interroge sur une moindre pression à l'aval : si les prélèvements sont déplacés sur l'amont, ils doivent diminuer à l'aval puisqu'un maintien des prélèvements à l'échelle du bassin a été validé. Dans le secteur aval, le niveau de la nappe pourrait-il alors localement remonter et mieux alimenter les cours d'eau (si c'est déjà le cas) ? Ce point est trop incertain (ou méconnu) pour être étayer dans le scénario tendanciel. Par ailleurs, cet effet, éventuellement positif à l'aval, ne compenserait en rien la pression effectuée sur les linéaires restreints des cours d'eau en amont du bassin versant et liés à des milieux d'importance.

En tendanciel, un risque et un besoin de vigilance sont donc validés sur cet aspect.

➤ **Ouverture de nouveaux forages**

La commission évoque le problème des autorisations des nouveaux forages. L'obligation d'une étude d'incidence pour tout forage supérieur à 1000 m³ / an est rappelé par la commission.

La commission rappelle donc qu'actuellement la doctrine de la DREAL Haute Normandie¹ et l'étude d'incidence des forages d'Haudricourt et Villers (SIGE Bray Bresle Picardie) s'opposent. En l'absence d'une connaissance plus forte sur les liens nappes-rivières, sur les besoins des milieux en débits minimums, il est difficile de juger de l'acceptation par le milieu de nouveaux prélèvements d'eau souterraine.² Dans un premier temps, les nouveaux prélèvements devraient rester limités.

¹ [Doctrine pour l'établissement des documents d'incidences pour une meilleure prise en compte des milieux aquatiques, Février 2010](#)

² La commission identifie à ce sujet une possibilité d'action par la suite.

➤ Prélèvements industriels et agricoles

SAFEGE rappelle que les prélèvements industriels en eau de surface sont extrêmement faibles et que ceux pour l'irrigation a priori inexistant.

A l'instar de ce qui a été validé en commission thématique « eaux souterraines », la CCI et les chambres d'agriculture prévoient un maintien de cette situation pour le scénario tendanciel. La commission valide ce point.

➤ Écoulements en rivières et devenir des ouvrages.

La CCI pose la question de l'influence de la suppression des ouvrages hydrauliques sur les débits de la rivière. Une crainte est formulée sur le potentiel d'assèchement de zones humides, sur l'abaissement du niveau de la nappe alluviale et sur les écoulements en général de la Bresle qui seraient modifiés.

La DREAL Haute-Normandie et la DDTM Somme expliquent que ces travaux n'auront pas d'impact notable sur les débits de la rivière et renvoient à l'étude STUCKY même si celle-ci n'est pas à jour (certains projets d'aménagement ayant évolué).

La CCI réexprime toutefois sa crainte sur l'effet global de l'intervention sur 35 ouvrages relativement proches les uns des autres dont la suppression ou l'aménagement remodelerait la dynamique des écoulements. Les services de l'État (DDT et DREAL) indiquent que chaque aménagement d'ouvrage fera l'objet d'une étude hydraulique d'incidence et permettra de juger des effets. La CCI en prend note mais aimerait qu'un regard global soit porté sur l'ensemble des travaux pour juger de l'effet cumulé.

Synthèse

Les membres de la commission sont d'accord avec les hypothèses tendanciennes suivantes :

- ▶ Absence d'évolution des prélèvements en eau superficielle,
- ▶ Accroissement probable des prélèvements d'eau souterraine sur les têtes de bassin versant et risque potentiel sur les débits d'étiage sur les têtes de bassin versant également (générant un impact sur les milieux associés),
- ▶ Il est rappelé toutefois que la situation n'est pas alarmante sur ce bassin versant (notamment en comparaison à d'autres secteurs) et qu'à l'échelle du scénario tendanciel on ne s'attend pas à des crises sévères et généralisées: il s'agit d'un risque plus ponctuel sur l'amont de la Bresle et ses petits affluents qui nécessite une vigilance pour l'avenir.

➤ **Ballastières et carrières**

La CCI fait un rappel de l'historique des ballastières sur le territoire. Selon elle, on peut estimer qu'environ 80 % des ballastières réalisées avant 1979 ont fait l'objet de travaux pour réduire leur impact sur l'environnement (déconnexion, moines). Les 20 % restant sont des secteurs difficiles d'accès, où des difficultés techniques se présentent. De plus entre 1979 et les années 2000, les ballastières ont toutes été réalisées sans exutoire direct vers la rivière.

Toutefois la **DTTM de la Somme** rappelle que les schémas départementaux des carrières sont en révision et qu'il faut en attendre les conclusions (l'échéance de ces derniers ne sera pas forcément celle de validation du scénario tendanciel. Par ailleurs on rappellera également que ces documents doivent être compatibles avec le SAGE).

La CCI souhaite mentionner à ce titre que la création de nouvelles carrières sur le territoire serait une bonne nouvelle d'un point de vue économique et environnemental (diminution de l'importation des matériaux en provenance de secteurs situés à plus de 150 kms du bassin versant). La CCI exprime un vrai besoin en production (on estime à 6T/an/habitant les besoins en France) pour un marché local. La **Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime** demande toutefois qu'elle est la possibilité réelle de produire sur le bassin versant des matériaux par extraction ? Considérant que la vallée de la Bresle a déjà été largement exploitée, elle émet un doute sur la possibilité de creuser à l'infini.

➤ **Concrétionnement calcaire**

La CCI explique qu'il existe d'autres facteurs qui influencent le concrétionnement calcaire qui ne sont pas mentionnés dans le graphique. **SAFEGE** confirme cette remarque et indique que le graphique représente les facteurs d'influence sur lesquels des corrélations apparaissent le plus nettement.

➤ **État écologique**

SAFEGE rappelle les discussions et validations ayant eu lieu lors de la commission thématique « Gestion, protection et valorisation des milieux aquatiques » du 26/11/12. Une stabilité de bon état écologique sur la Bresle en amont, mais un risque de non attente du bon état écologique sur l'aval de la Bresle en raison notamment d'altérations morphologiques et un statu quo sur le Liger en état moyen ont ainsi été retenus. Le groupe de travail, dont une majorité était déjà présent à la précédente commission, valide ces décisions.

➤ **État chimique**

La CCI explique qu'il est impossible d'arriver à un bon état chimique des eaux à l'échéance du SAGE à cause des hydrocarbures aromatiques polycycliques. Elle rappelle qu'il s'agit d'un problème touchant toutes les eaux superficielles du Nord de la France et ayant pour cause des pollutions atmosphériques. Il semble extrêmement difficile de prendre des mesures à l'échelle du bassin versant pour régler ce problème.

La **DREAL Picardie** confirme ce constat mais rappelle qu'aujourd'hui la liste des substances inscrites dans la DCE fait foi, et il n'est pas exclu qu'elle puisse évoluer : notamment par ajouts de nouvelles substances.

La commission valide un maintien du mauvais état chimique des eaux superficielles dans le scénario tendanciel.

➤ Sédiments

La commission valide la baisse de pollution observée depuis 30 ans dans les sédiments.

Toutefois la **DDTM de la Somme** et la **DREAL Picardie** expliquent que l'on découvre de plus en plus de polluants fixés aux sédiments (effets d'une recherche d'un nombre plus important de molécules) et même des substances interdites depuis des décennies. La capacité des sédiments à fixer des polluants de manière forte et durable est très importante. Concernant la pollution des sédiments de la Bresle, la commission estime que les réglementations sont bien respectées et que le mauvais état observé est le résultat de pollutions anciennes.

Elle valide donc un maintien de la mauvaise qualité des sédiments en tendanciel en prenant en compte cette rémanence.

Un point de vigilance est identifié parallèlement, par la commission, sur l'effet des travaux sur les ouvrages (rétablissement de la continuité) en terme de remise en circulation des sédiments. Ce point qui devra être abordé par les études d'impact devra particulièrement être suivi par le SAGE.

➤ Assainissement collectif

Le **SATESE 76** rappelle au cours de cette étape, qu'il faut avoir un regard sur l'ensemble du système d'assainissement et pas seulement sur les STEP : il faut inclure les problématiques de réseaux (déversement au milieu, mauvais branchements, surcharges hydrauliques). **SAFEGE** est en accord avec cette remarque mais fait remarquer justement le déficit important d'informations sur ces aspects dans l'état initial : il semblerait que ce point ait été omis, ou qu'il manquait un interlocuteur pour les différents SATESE lors des commissions organisées à l'époque par l'EPTB Bresle.

Le **SATESE 76** convient qu'il a des éléments à transmettre (notamment après lecture du rapport de diagnostic), essaiera de les transmettre le plus rapidement possible mais demande pour cela un délai un peu plus important que celui accordé pour la relecture du rapport de diagnostic.

Le **SATESE 76** souligne les efforts réalisés par les collectivités depuis 10 ans pour mettre aux normes les STEP d'une capacité supérieures à 2000 EH avec la DERU.

Projets de créations et fermetures de stations d'épuration (STEP)

La réalisation de la STEP de Bouvaincourt-sur-Bresle est validée. Le **SATESE 76** et la commission confirme une mise en service pour 2015. Ils valident la fermeture des STEP de Gamache, Incheville et Bouvaincourt et l'abandon du projet de raccord du hameau de l'Épinoy sur la future STEP de Bouvaincourt. Il est rappelé que la station de lagunage de l'Épinoy est en très mauvais état et qu'il serait urgent d'y réaliser des travaux. Une connexion à la STEP de Monchaux-Soreng est à l'étude pour pallier ce problème. Cependant la réalisation de ce projet va dépendre des financements publics qui sont incertains à l'heure actuelle. La commission valide donc une persistance des problématiques actuelles sur le bassin versant mais peut être une fermeture de la STEP de l'Épinoy et un raccordement à Monchaux-Soreng à plus long terme (à partir de 2021).

Amélioration des traitements et augmentation de la capacité de traitement

La commission a passé en revue les projets d'amélioration des traitements au niveau des stations d'épuration existantes et valide les points suivants :

- **Blangy-sur-Bresle** : La nouvelle station est opérationnelle depuis fin 2011. Le SATESE 76 estime cependant que même avec la réalisation de ces travaux, la STEP risque de se trouver ponctuellement avec des problèmes de surcharges. Le réseau est en surcharge organique et hydraulique, notamment à cause de connexions d'industries sur celui-ci. Le SATESE 76, suite à la réunion, précise que la collectivité s'efforce de mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des réseaux et indique qu'il serait intéressant d'examiner plus attentivement la mise en conformité des branchements illicites responsables des apports d'eaux claires parasites par temps de pluie ainsi que les apports d'effluents « industriels » en prévoyant notamment la mise en place de conventions spéciales de déversement pour les activités les plus « à risques ».
- **Hodeng-au-Bosc** : La mise en conformité de la station avec la DERU inscrit dans la PAOT 2010 -2015 est en cours. La commission précise que la fin des travaux est prévue pour fin 2013.
- **Sénarpont** : Le projet d'amélioration du traitement de cette station inscrit dans le PTAP 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie devrait débuter prochainement. D'après l'EPTB Bresle, le dépôt du dossier Loi sur L'Eau est prévu pour début 2013, avec une prévision de début des travaux pour fin 2013.
- **Beaucamps le Vieux** : La DDTM 80 indique qu'elle communiquera à SAFEGE les informations dont elle dispose concernant cette station, aucun membre présent n'avait de connaissance sur d'éventuel projets..
- **Grumesnil** : Cette STEP est en dehors du périmètre du SAGE.

Raccordements :

Le raccordement des quartiers de Bazinval (environ 250 EH) et d'Embreville (environ 160 EH) à la future STEP de Bouvaincourt-sur-Bresle a été étudié. Le projet d'Embreville est le plus avancé et peut être considéré comme réalisé en scénario tendanciel. Concernant Bazinval, des problèmes de financement sont de nature à remettre en cause le projet. La DDTM de la Somme rappelle que les financements du département concernant l'assainissement sont à la baisse. Il évoque une possible hausse des taxes eaux-assainissement en tendanciel pour financer notamment ces projets. Il y aura donc un enjeu de suivi-sécurisation de la réalisation de ce projet.

Le SATESE 76 indique que le projet de raccordement des habitations connectées aujourd'hui à la STEP de Monthières à la STEP de Monchaux-Soreng prévu dans le PTAP n'aura pas lieu. En effet, la STEP de Monchaux-Soreng a déjà atteint aujourd'hui son niveau de saturation.

Le SATESE 76 évoque également le raccordement de Quincampoix-Fleuzy à la STEP d'Aumale

Maintien de points noirs

Le SATESE 76 valide le mauvais fonctionnement des STEP suivantes pour lesquelles aucun projet n'est prévu : Nesle-Normandeuse (le stockage des boues pose problème), et Monthières (lagunage sous dimensionné, qualité du traitement très aléatoire). La STEP de l'Epinoy fonctionne également mal mais son rejet se fait en infiltration.

Il précise qu'une prise de compétence de l'assainissement par la communauté de communes de Blangy-sur-Bresle pourrait dynamiser les projets.

Hypothèses de calculs :

SAFEGE présente les hypothèses de calcul proposées. Il est rappelé que l'objectif est de faire un calcul journalier sommaire des flux pour les relier au potentiel de dilution des cours d'eau dans l'avenir. L'idée est de vérifier en ordre de grandeur l'apparition potentielle de points noirs en termes de rejets (compte tenu des projets et de l'évolution de la population sur le territoire). Il ne s'agit toutefois pas d'un schéma directeur d'assainissement ou d'une étude de dimensionnement à l'échelle du bassin versant : le calcul et sa portée devront donc être relativisés.

La **DREAL Picardie** et le **SATESE 76** rappellent que la norme pour le dimensionnement des stations d'épuration est toujours de 4 g/j pour le phosphore (P). Ils confirment cependant que 2,5g/j est la valeur DCE et que celle-ci fait sens, en raison des progrès effectués sur les teneurs en P dans les produits. L'ensemble des participants est en accord avec cette observation et la conservation de cette valeur.

Dans le cas d'une surcharge, une baisse de rendement de 5 % ne paraît pas satisfaisante à la commission. La **DDTM de la Somme**, la **DREAL Picardie** et le **SATESE 76** sont en accord pour dire que ce chiffre doit être modulé en fonction de la surcharge de la STEP et du type de traitement mais qu'il faut au moins baisser de 15 % le rendement.

La commission aimerait différencier les calculs de flux par temps sec et par temps de pluie. **SAFEGE** rappelle qu'avec les données aujourd'hui à disposition ce calcul semble compromis. En fonction des données complémentaires transmises (notamment sur les réseaux et leurs points noirs en termes de charges hydrauliques), il sera analysé ce qu'il est faisable de réaliser. En tout état, ces points seront rappelés dans le scénario tendanciel comme des sources potentielles de pollution ponctuelle. **SAFEGE** rappelle par ailleurs que les flux calculés seront convertis en concentration au milieu en situation moyenne et d'étiage.

Remarques complémentaires sur l'assainissement

La **DDTM de la Somme** et le **SATESE 76**, apportent des précisions sur l'assainissement en évoquant les zonages d'assainissement communaux en Seine Maritime. Ils rappellent que si ces documents peuvent fournir des perspectives sur l'assainissement à l'avenir, il est toutefois dommage de voir la réflexion limitée à chaque commune. Ils expliquent que les solutions d'assainissement doivent se réfléchir à une échelle plus large.

Le **SATESE 76** indique que la STEP de Monchaux l'Epinoy devrait être indiquée comme STEP à « problèmes et sans projet » (erreur sur la carte). La station de Gamaches qui va être fermée fonctionne de manière anarchique.

La commission rappelle que l'ANC (qui a été discuté dans la commission Eaux Souterraines) connaît des gros problèmes de fonctionnement sur le bassin versant et ces derniers ne sont pas assez pris en compte par les programmes de mesures à l'heure actuelle.³

➤ **Rejets industriels**

³ Ce point est identifié par la commission comme à travailler dans les scénarios alternatifs.

La commission se pose des questions quant à l'établissement des cartes de rejets industriels par commune. **SAFEGE** explique que ces cartes n'ont pu être réalisées qu'à l'aide de 3 données issues des fichiers pollutions de l'Agence de l'Eau (2004-2005-2007) collecté par l'EPTB Bresle lors de l'état initial. **SAFEGE** fait part de sa difficulté à trouver des informations plus précises sur le sujet. L'analyse d'une tendance est donc en effet difficile (seulement 3 valeurs disponibles par paramètre observé).

Programmes d'action sur les rejets industriels :

La commission a passé les projets en revue recensés par **SAFEGE** dans le PTAP 2013-2018 et le PAOT 2010-2015 et expose les principes suivants :

- **Mettre les rejets des opérations de carénage en conformité avec le bon état écologique** : la **CCI** confirme la réalisation de ce programme. L'aire de carénage sera terminée au plus tard fin 2013.
- **Étude diagnostic des rejets et des impacts sur le thème des sédiments pollués** : la **CCI** confirme la réalisation d'une étude dans le cadre du programme européen « *SuPorts* ».
- **Maîtrise des rejets polluants des activités portuaires** : la **CCI** précise que cette action est réalisée, avec l'installation d'une station d'avitaillement, la mise en place d'une déchetterie interne, le pompage des eaux noires et grises pour traitement extérieur.

Les participants ne pouvant répondre sur les autres projets listés, les **DREAL de Picardie et de Haute Normandie** renseigneront **SAFEGE** sur la réalisation ou non de ces programmes dans les jours à venir.

Précisions sur la localisation des rejets industriels :

La **CCI** demande des précisions sur les communes concernées par une augmentation de rejets industriels dans le scénario tendanciel : de quelles industries s'agit-il ? **SAFEGE** répond que ces données proviennent des données de l'Agence de l'Eau établies à l'échelle communale et non plus à l'entreprise : il peut y avoir toutefois confusion ou mauvaise interprétation des fichiers car plusieurs participants sont étonnés des communes citées sur lesquelles des entreprises « 0 rejet au milieu » sont établis. **SAFEGE** recroisera avec l'Agence de l'Eau sur les données et leur utilisation.

La **CCI** propose de valider en tendanciel une baisse des rejets des entreprises vu la baisse des activités et l'amélioration des process. L'ensemble de la commission semble en accord avec la proposition.

SAFEGE pose la question des friches industrielles et le risque de pollution résiduelle induit. La **CCI** précise qu'il convient de différencier :

- Les cas de fermeture d'entreprise suite à une liquidation suite à une « faillite où effectivement, si le site est pollué, à défaut de responsable pour le dépolluer les friches restent en l'état.
- Le cas de fermeture « régulière » où une remise en état peut être prescrite dans le cadre des ICPE.

Un document précis sur l'identification des friches et leur nature semble faire défaut sur le territoire. Mais il semblerait que le Pays Interrégional Yères Bresle aurait lancé un inventaire pour juger des réutilisations possibles.

➤ **Pratiques culturelles et accès aux berges**

La Chambre d'Agriculture de la Somme confirme (d'après une enquête annuelle) qu'aujourd'hui environ 80 % des surfaces concernées par la couverture des sols le sont effectivement pour son département. Une augmentation pourrait encore avoir lieu mais pas jusqu'à 100%. Ce point a également été abordé lors de la commission thématique «Préservation de l'état des eaux souterraines ». Les mêmes conclusions avaient été tirées et le chiffre de 80 % de surface couverte avait été validé pour les 3 départements.

La commission pointe du doigt un déficit d'opérateur sur le bassin versant du Liger pour la mise en place de MAE. Pour le moment, ce sous-bassin resterait donc sans action sur ce sujet.⁴

➤ Programmes d'actions-élevage

Pour les programmes concernant la pisciculture, les personnes présentes ne pouvant se prononcer, un retour de la **DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)** en charge du suivi des piscicultures FELDMANN sera demandé.

L'ASA Bresle évoque l'existence d'une autre pisciculture non déclarée sur la Vimeuse.

Les chambres d'agriculture confirment que pour l'analyse des effluents d'élevage, et le stockage des effluents, les projets ont été réalisés et sont satisfaisants. **La DDTM 76** verra en interne si des chiffres globaux sur la conformité des exploitations peuvent être fournis.

➤ Ruissellements urbains

Pour les programmes suivants, les avis de la commission sont :

- Encadrer et limiter l'urbanisation du lit majeur : La commission est un peu sceptique sur le respect total de ce projet.
- Schémas de gestion des eaux pluviales : Validation de leur mise en place. Cet aspect a davantage été développé dans la commission thématique « Prévention et lutte contre le risque inondation et érosion ».

➤ Ruissellements

À l'égard du travail effectué en commission « Prévention et lutte contre le risque inondation et érosion » sur ce sujet, et à l'heure tardive, la commission a préféré passer à la thématique «eaux côtières» et terminer la séance sur ce dernier sujet.

⁴ La commission estime en revanche, qu'avec un opérateur désigné, il serait possible de voir se mettre en place rapidement des actions. Un opérateur à l'échelle du bassin versant permettrait également d'avoir une vision plus globale de l'action.

Synthèse

Les membres de la commission sont d'accord avec les hypothèses tendanciennes suivantes :

- ▶ Maintien du mauvais état chimique des masses d'eau,
- ▶ Bon respect de la réglementation mais maintien de la mauvaise qualité des sédiments à cause de pollutions anciennes,
- ▶ Validation des projets en assainissement évoqués précédemment et du maintien de certains points noirs notamment,
- ▶ Difficulté des financements de nouveaux projets d'assainissement,
- ▶ Baisse de rejet de polluants industriels et agricoles.

EAUX CÔTIÈRES

► Qualité des eaux côtières

La commission s'accorde sur le fait que les pollutions observées en mer proviennent majoritairement des apports de la Bresle et évolueront dans le même sens que celui de la rivière.

SAFEGE fait part de son manque de données sur les rejets de la STEP du Tréport et se demande si, bien que le traitement employé soit très efficace, le rejet n'est pas plus important qu'auparavant du fait de la concentration de la population raccordé. **Le SATESE 76** explique qu'il ne dispose que de très peu de données sur cette station et que la recherche d'informations est d'autant plus difficile que les abonnés se répartissent sur deux départements appartenant à deux régions différentes. Cependant il estime que la qualité de traitement est très bonne et que les rejets sont certainement de très bonne qualité et presque assurément plus faibles que ceux de l'ancienne station.

SAFEGE pose également la question du projet d'agrandissement du port de plaisance du Tréport. **La CCI** précise que ce projet devrait avoir lieu mais que celui-ci est assez petit. De plus, il explique que des mesures sont prises par le port pour limiter au maximum les rejets de polluants dus à l'activité nautique. Le groupe de travail valide la réalisation de ce projet et un impact très faible sur la qualité de l'eau et précise qu'aucun autre projet côtier d'importance n'est prévu.

Synthèse

Les membres de la commission sont d'accord avec les hypothèses tendanciennes suivantes :

- Bonne qualité des eaux côtières
- Réalisation de l'agrandissement du port du Tréport sans conséquence notable sur la qualité des eaux.